

Le Burundi suspend la "vente aux enchères" du matériel de Handicap International

@rib News, 02/02/2019 – Source Xinhua Le ministère burundais des Affaires étrangères a annoncé vendredi à Bujumbura dans un communiqué la suspension de la "vente aux enchères" et la récupération du matériel de l'Organisation Non Gouvernementale Etrangère (ONGE) dénommée "Fédération Handicap International" en lui reprochant de n'avoir pas respecté les clauses de la loi en la matière.

Le 27 septembre 2018, le Conseil National de Sécurité (CNS) présidé par le chef d'Etat burundais Pierre Nkurunziza, a recommandé aux ONG étrangères de se conformer à la loi les régissant du 27 avril 2015 notamment en ce qui concerne le respect des "équilibres constitutionnels" burundais dans le recrutement du personnel local, et d'aligner leurs activités à la vision tracée par le Programme National de Développement du Burundi (PND) 2018-2027. Le 7 janvier 2019, l'ONGE Fédération Handicap International dont la présence au Burundi remontait au début de l'an 1992, a pour sa part annoncé sa décision de fermeture de son bureau accrédité au Burundi, en invoquant n'être plus capable de mener ses activités au Burundi "en raison des décisions du gouvernement burundais vis-à-vis des ONGs internationales". Le communiqué du ministère burundais des Affaires étrangères accuse la Fédération Handicap International d'avoir publié le 18 janvier 2019, des "procédures frauduleuses" de vente aux enchères du matériel utilisé au Burundi, notamment des véhicules et motos. Ces procédures, selon le communiqué, n'ont pas respecté les clauses contenues dans la Convention Générale de Coopération signée le 21 novembre 2012 entre le Gouvernement du Burundi et cette organisation. La "Fédération Handicap International s'engage aux termes de ses activités, à remettre, avec l'accord du Gouvernement, le matériel et l'équipement spécifiquement liés aux projets opérationnels mis en &oeil;uvre au Burundi, à une ONG locale partenaire avec la Fédération Handicap International", explique le communiqué en se référant à la Convention susmentionnée. Cette Convention prévoit également que si l'ONG locale partenaire "n'est pas intéressé par le matériel ci-dessus", Fédération Handicap International les remettra aux départements ou collectivités locales "désignés" par le gouvernement burundais. Pour ces raisons, "le ministère des Affaires étrangères a pris sa responsabilité de faire respecter la loi et les clauses entre les deux parties en suspendant la vente aux enchères et en récupérant du matériel et le charroi jusque-là utilisés par Handicap International", ajoute le communiqué. Jusqu'au 1er février 2019, les journalistes invités au point de presse ad hoc ont constaté dans les enceintes du ministère burundais des Affaires étrangères, que celui-ci avait déjà récupéré 13 motocyclettes et 15 véhicules jusque-là utilisés par cette ONG international. Dans une correspondance du 30 janvier adressée au ministère burundais des Affaires étrangères, le personnel expatrié de la Fédération Handicap International qui restait au Burundi, avait annoncé officiellement son départ pour le 31 janvier 2019 et la remise de la maison "à qui de droit".

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});